

Quant à Ponce, abbé d'Ainay et prieur de Riorges, il ne consentit à exempter les religieuses des droits de patronat et de sépulture qu'en recevant en compensation le fief de Vergnole. La comtesse Sybille de Beaujeu, dame de Perrues (Perreux) (16) et Oches (Ouches) (17) donna les dîmes de Boschan et de Trambouze et le seigneur de Montmorillon, celles de Gambert et du Bagnolet (18).

La mort de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault, étant survenue sur ces entrefaites, les religieuses de l'abbaye, qui jusqu'alors avaient vécu sous sa direction, élurent une abbesse. Leur choix tomba sur Pétronille de Chemille, d'une noble famille de l'Anjou. Dès son installation, celle-ci s'empressa de se faire expédier les actes de fondations de toutes les maisons affiliées à son ordre : Beaulieu eut donc une troisième charte de fondation, contresignée en ces termes par le comte de Forez : « Nous ne voulons pas que ces religieuses (de Beaulieu) soient tenues de nous rendre à nous et à nos successeurs, fiefs, arrière-fiefs ou hommages, ou qu'elles soient tenues de venir à nos corvées; mais quelles servent Dieu en paix... » (19).

C'était une époque très agitée que celle où fut fondé notre prieuré. Au XII<sup>e</sup> siècle en effet, la vie était intense, et

---

(16) Perreux appartenait alors à la maison de Beaujeu.

(17) Ouches, autrefois Ochie, Oches, puis Ouche était un fief de la maison de Beaujeu; il passa ensuite à celle de Semur.

L'ancienne maison forte des sires de Beaujeu existe encore en partie, il en reste deux tours et un gros de mur.

(18) Gambert, Bagnolet, terres en Bourbonnais.

(19) Acte donné à Bothéon, aujourd'hui Bouthéon, commune du canton de Saint-Galmier, où existait une maison-forte résidence d'été des comtes de Forez de la seconde race. Le comte Jean II la reconstruisit au XV<sup>e</sup> siècle.